

Projet de prolongement de l'autoroute 73,
Robert-Cliche, entre Beauceville et
Saint-Georges
Beauceville et Saint-Georges 6211-06-111

Notre-Dame-des-Pins
Le 15 janvier 2007

M. Louis Dériger
Mme Claudette Journault
Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, Rue Saint-Amable, Bureau 2.10
Québec, (Québec)
G1R 6A6

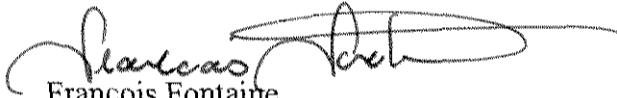
Objet : Demande de reconsidération du tracé

Madame, Monsieur,

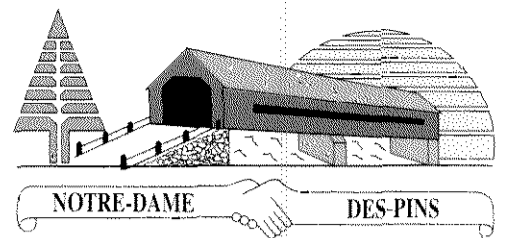
La présente est pour vous souligner que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-Des-Pins lors d'une assemblée s'est de nouveau arrêté sur des discussions et les interrogations du public sur le prolongement du tracé de l'autoroute 73 dans la Beauce.

Vous trouverez ci-joint une copie de la résolution à cet effet, et nous vous demandons de prendre celle-ci en considération lors de votre analyse. Sachez bien que nous sommes touchés par l'attention que vous nous portez.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.


François Fontaine
Secrétaire-trésorier

cc/ Honorable Jean Charest



COPIE DE RÉSOLUTION

À LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2006 ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS:

RENALD BUSQUE
LYNE BOURQUE
DANIEL FORTIN

JEANNOT POMERLEAU
STÉPHANE AUCLAIR
MARC GRENIER

TOUS FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE VIATEUR BOUCHER

FRANCOIS FONTAINE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, ÉTAIT AUSSI PRÉSENT

IL A ÉTÉ ADOPTÉ:

RÉSOLUTION 276-12-2006

DEMANDE AU BAPE DE RECONSIDÉRATION DU TRACÉ DU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73 À NOTRE-DAME-DES-PINS :

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-Des-Pins constitue un village dortoir basant son développement sur le secteur résidentiel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins possède ses deux (2) puits d'eau potable, alimentant tout le réseau, dans la zone de l'autoroute projetée;

ATTENDU QUE le tracé de l'autoroute passe directement sur la conduite d'amenée de l'eau au réseau de la Municipalité;

ATTENDU QUE le développement de notre municipalité est limité à l'OUEST, par la rivière Chaudière, au NORD, par le relief naturel, au SUD, par l'Environnement et le MAMR;

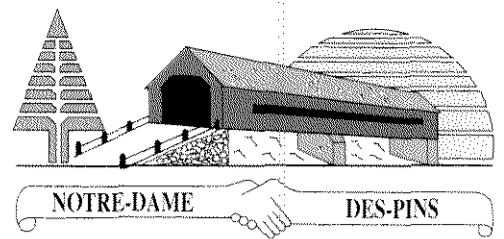
ATTENDU QUE le tracé actuel de l'autoroute viendra arrêter le développement actuel vers l'EST, seule direction où l'on peut projeter une croissance de Notre-Dame-Des-Pins;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-Des-Pins désire conserver sa quiétude, sa vocation de village dortoir;

ATTENDU QUE le tracé actuel de l'autoroute de la Beauce est beaucoup trop proche du noyau urbain de Notre-Dame-Des-Pins;

ATTENDU QUE le tracé projeté de l'autoroute créera de la pollution visuelle et de la pollution par le bruit;

ATTENDU QUE le développement domiciliaire de la 35^e rue arrive tout près de l'emplacement de l'autoroute projetée;



IL EST PROPOSÉ PAR Renald Busque,

SECONDÉ PAR Marc Grenier,

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des Conseillers,

QU'une demande soit expédiée au BAPE afin que cet organisme fasse pression et demande aux autorités décisionnelles du tracé de l'autoroute de revoir de tracé vis-à-vis le noyau urbain de Notre-Dame-Des-Pins. Nous suggérons aux spécialistes du MTQ d'envisager la possibilité de suivre la ligne (est) d'Hydro-Québec comme ils le font pour une partie en arrivant à Notre-Dame-Des-Pins. Inutile de vous dire, bien sûr, que nous sommes pour la venue de cette autoroute, mais pas au détriment de la Municipalité de Notre-Dame-Des-Pins;

ET QU'une copie soit expédiée au Premier Ministre du Québec, l'Honorable Jean Charest, accompagnée du mémoire présenté par la Municipalité au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 15 DÉCEMBRE 2006

FRANCOIS FONTAINE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
POUR : LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DES PINS